



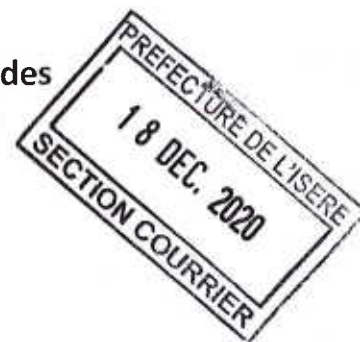
ISERE

38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2020

DELIBERATION N° 2020/064



L'an deux mille vingt, le 16 décembre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 19
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2020

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19/10/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/064 : DETERMINATION DU MONTANT DE LA PRIME VARIABLE ANNUELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Monsieur **Gérard FEY**, Rapporteur,

RAPPELLE la délibération n°2012/058 du 1^{er} octobre 2012 relative à la refonte du régime indemnitaire attribué au personnel communal ;

RAPPELLE que ce régime indemnitaire est assis sur deux primes :

- une prime fixe mensuelle attribuée selon les fonctions et les responsabilités de l'agent,
- une prime variable annuelle attribuée selon les résultats et les objectifs attribués et évalués durant l'entretien professionnel annuel.

INFORME que le montant de la prime variable annuelle avait été fixé à 637 euros maximum par agent pour l'année 2019 ;

INFORME que « l'inflation France en 2020 » tout comme « le panier du Maire 2020 » sont estimés en évolution de moins de 1 % ;

PROPOSE d'augmenter la prime variable annuelle de + 1 % en 2020 soit un montant maximum par agent de 644 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour l'augmentation de la prime variable annuelle de + 1 % en 2020, soit un montant maximum par agent de 644 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012-Charges de personnel.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 18/12/2020
Reçu en préfecture le : 18/12/2020
Exécutoire le : 18/12/2020

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 17/12/2020
Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA

